

CSR : un contrat signé, un débat confisqué, des habitants exposés

On continue de présenter le CSR comme un “projet”.
C’est faux !

Le 16 juillet 2025, la Métropole a approuvé la Délégation de Service Public pour l’exploitation d’Amethyst et **autorisé la signature d’un contrat de 15 ans avec un opérateur privé.**

Ce contrat engage la collectivité dans une **trajectoire mortifère** intégrant la mise en place d’une unité CSR (page 7 de la délibération ci-jointe).

Nous ne sommes donc plus au stade de l’hypothèse ou de la réflexion : **nous sommes face à un engagement contractuel mortifère, majeur, verrouillé.**

Dès lors, une question démocratique majeure se pose :

Pourquoi organiser un débat public sur un choix déjà acté juridiquement ?

Sur le fond, ce choix est lourd de conséquences.

Une bombe sanitaire à retardement

Le CSR, ce n’est pas un slogan technique.

C’est la combustion annuelle de **45 000 tonnes** de résidus, essentiellement **plastiques**.

La pollution de l’air n’est pas abstraite. Elle est l’un des premiers enjeux de santé publique.

Les **particules fines** pénètrent dans les **poumons**, passent dans le sang et favorisent **cancers**, maladies respiratoires et pathologies cardiovasculaires.

Une installation de ce type impacte un **périmètre d’environ 2,5 kilomètres** et polluera non seulement notre air mais aussi nos eaux et nos terres.

À Montpellier, cela signifie que GaroSud, Près d’Arènes, Les Grisettes, Les Sabines – Mas de Bagnères, Ovalie, Croix d’Argent, Lattes, Maurin, et même l’Écusson selon l’orientation des vents, seront concernés.

Entre **40 000 et 50 000** habitants directement exposés.

Les émissions potentielles ne se limitent pas aux particules fines :

dioxines, furanes, métaux lourds, oxydes d’azote, composés organiques volatils, PFAS – ces “polluants éternels” désormais identifiés comme perturbateurs endocriniens.

Aucun filtre existant ne capte 100 % des polluants issus de ce type d’équipement.

Un non-sens écologique

Engager Montpellier dans une solution de traitement des déchets en fin de chaîne, pour des décennies, c’est aussi prendre le risque de ralentir les politiques réellement prioritaires :

réduction à la source, tri, réemploi, recyclage.

Le CSR c’est enfermer la Métropole dans une logique industrielle qui a besoin de déchets pour fonctionner.

Un piège financier

En cas de remise en cause du contrat, Monsieur DELAFOSSE l’a lui-même avoué en réunion publique, la pénalité pour la collectivité serait estimée à 21 millions d’euros.

06 89 09 7
contact@isabelleperrein2026.fr

.../...



.../...

Autrement dit : un verrou juridique et financier qui pourrait empêcher tout retour en arrière.

Un choix structurant, engageant plusieurs décennies, qui n'a jamais fait l'objet d'un débat clair devant les habitants.

Une majorité qui concentre les nuisances

Après avoir imposé pendant des mois aux riverains des 4 boulevards une dégradation majeure de leur qualité de vie par la traversée quotidienne de 15.000 véhicules et 900 bus – trafic, bruit, pollution, insécurité –, la majorité métropolitaine candidate à sa réélection s'apprête aujourd'hui à imposer une nouvelle source de nuisances **mortifères** aux habitants des quartiers de Croix d'Argent, de Près d'Arènes, du Centre-ville.

On ne peut pas prétendre construire une "ville à hauteur d'enfants" et concentrer les **nuisances industrielles mortifères** sur certains quartiers.

On ne peut pas parler d'écologie et organiser la combustion **mortifère** massive de plastiques.

Les Montpelliérains méritent mieux qu'un air qu'on dégrade et un débat qu'on leur confisque.

Les responsabilités politiques

Ce projet a été :

- Porté et voté par **René Revol**, vice-président en charge des déchets et membre de LFI.
- Soutenu sans opposition claire par **Nathalie Oziol**. Silence stratégique ? Calcul électoral ?
- Rendu politiquement possible par les ouvertures d'alliances locales évoquées par **Olivier Faure**.

Pendant ce temps, très curieusement, **Michaël Delafosse** reste **silencieux sur ce sujet des alliances** tout en intégrant dans sa liste une ancienne élue LFI, Madame Ressiguié.

Les Montpelliérains ont le droit de savoir si leur santé peut devenir une variable d'ajustement d'accords politiques.

Je suis la seule candidate à m'opposer clairement à toute alliance avec LFI.

Dois-je en conclure que pour garder son siège **Mickaël DELAFOSSE** est prêt à s'allier avec le **diable**. Ce **diable** qui compte parmi ses rangs : - Le Député Raphaël Arnaud originaire du mouvement la Jeune Garde, le Député Adrien Quatennens condamné pour violences conjugales.

Mon engagement

Je m'engage à :

- Exiger un audit indépendant du contrat
- Rendre publics tous les éléments techniques et sanitaires
- Organiser une véritable consultation citoyenne pour engager la résiliation de ce contrat
- Réorienter la politique déchets vers la réduction et le recyclage : NON au CSR.

Montpellier mérite une politique environnementale cohérente, protectrice et transparente.

L'écologie ne peut pas être un slogan de campagne.

Elle doit être une ligne rouge.

Isabelle Perrein

Contact presse : Marie-José Martins

mjo.martins@hotmail.fr / 07 81 94 67 75

PJ : délibération du 16 juillet 2025 /

**Environnement - Traitement des déchets ménagers et assimilés sur l'installation
Ametyst M4D0069DE - Convention de Délégation de Service Public - Choix du
titulaire - Approbation - Autorisation de signature**